

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
LE 16 NOVEMBRE 2016 A 19h 30**

Sont présents :

Messieurs Alain Durand, Yvon Forget, Denis Huberdeau, Michel Robert, siégeant sous la présidence de monsieur Michel Robert.

Est également présent :

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents :

Messieurs Jacques Comtois, Pierre Guyon.

**NOMINATION DU PRÉSIDENT  
DE LA RÉUNION**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que monsieur Michel Robert préside cette réunion du comité consultatif d'urbanisme.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 21 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le rapport du 21 septembre 2016 est accepté tel que rédigé.

**DEMANDE DE MADAME NATHALIE LABELLE**

Considérant la demande de madame Nathalie Labelle relativement à un projet de construction de poulailler de type agriculture urbaine ;

Considérant l'absence de réglementation actuellement en vigueur afin d'autoriser et de contrôler cet usage en milieu non agricole ;

Considérant que ce projet peut se réaliser dans le cadre des conditions publiées par le ministère de l'agriculture, pêcheries et alimentation du Québec intitulé "agriculture urbaine" ;

Considérant qu'il y a quelques autres propriétés dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu où il y a la présence de ce type d'agriculture ;

Considérant qu'une modification du règlement de zonage pouvant contrôler la présence de petits animaux, est conforme au schéma d'aménagement ;

Considérant qu'une demande similaire a été faite en y demandant la possibilité d'ajouter un cheval à ce type d'agriculture ;

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que le comité est favorable à l'ouverture de notre réglementation afin de régler ce type d'élevage sans aucune présence ou possibilité de présence de cheval.

### **DEMANDE DE MONSIEUR YANNICK SYLVESTRE**

Considérant la demande de monsieur Yannick Sylvestre relativement à la possibilité de procéder à une opération cadastrale de subdivision de lot en tenant compte du lotissement précédent la rénovation cadastrale ;

Considérant que la procédure de rénovation cadastrale s'est faite de façon officielle avec le consentement du propriétaire ;

Considérant la possibilité de re-subdiviser et de créer trois nouveaux lots conformes à notre réglementation ;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité n'est pas favorable à la demande et ne recommande pas son acceptation.

### **INFORMATION SUR LES P.I.I.A. LORS DE RÉNOVATION MAJEURE**

Considérant la demande de monsieur Yvon Forget sur l'intérêt pour la municipalité d'ajouter l'obligation ou non, d'inclure la procédure de P.I.I.A. lors de rénovation majeure, même sans agrandissement de superficie habitable ;

Les membres du comité étudieront ce dossier lors de la prochaine rencontre.

### **LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal et  
Directeur des services techniques

Michel Robert  
Président

Prochaine réunion : mercredi le 21 décembre 2016